

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

**Décision n° 5263 du 2 avril 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la garde républicaine – branche « cavalerie »**

NOR : INTJ1909388S

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 21064 du 18 décembre 2018 (NOR : INTJ1834835S),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> mai 2019 :

<b>Bigot Cédric</b>	NIGEND : 192 339	NLS : 8 040 408
<b>Fitoussi Raphaël</b>	NIGEND : 198 876	NLS : 8 049 004

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> mai 2019 :

<b>Deunf Tristan</b>	NIGEND : 169 939	NLS : 8 025 415
----------------------	------------------	-----------------

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 avril 2019.

*Le général de division,  
commandant la garde républicaine,  
D. STRIEBIG*